

## GENERALITES :

Tout client de **Montagne expériences by esf** reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions de vente ainsi que tous les termes de la proposition avant d'avoir passé sa commande. Dès lors, la confirmation de réservation entraîne votre entière adhésion aux conditions générales et particulières de vente de **Montagne expériences by esf** et votre acceptation sous réserve de l'intégralité de leurs dispositions au moment de l'inscription.

Une quelconque dérogation au bénéfice du client n'apportera aucune novation aux présentes conditions. La nullité totale ou partielle d'une quelconque clause des Conditions Générales n'emporte pas nullité de leurs autres dispositions.

Les présentes conditions sont parties intégrantes du contrat de vente et/ou du bon de commande.

## CONDITIONS DE VENTE

### I - PRIX

Tous les prix sont affichés en Euros. Ils doivent être vérifiés au moment de l'inscription. La TVA est toujours comprise.

Seules les prestations mentionnées explicitement dans le Contrat et/ou bon de commande font partie du forfait.

Sont non compris dans le forfait (sauf stipulation contraire du Bon de commande) :

- les dépenses à caractère personnel (pourboires, téléphone, cautions diverses etc.)
- les assurances sauf mention ;
- les boissons au cours des repas (y compris les bouteilles d'eau lorsque le prestataire ne dispose pas d'eau courante potable) sauf mention ;
- les taxes susceptibles de modification à la hausse comme à la baisse et ce sans préavis par les autorités concernées.

Ces prix varient selon la période d'exécution de l'évènement et parfois selon le nombre de participants. Les prix ont été établis en fonction des conditions économiques en vigueur lors de l'établissement des tarifs.

En l'absence de confirmation de réservation opérée par le versement d'un prépaiement, nos tarifs sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques ou des dispositions réglementaires.

Le prix forfaitaire comprend une série de prestations dont les prix ne peuvent être détaillés par **Montagne expériences by esf**.

## II – RESERVATION

### 1. En ligne

Vous devez renseigner la procédure de réservation en ligne. Après le paiement, il vous sera immédiatement accusé réception de votre commande par message électronique.

Le paiement est intégral au moment de l'expédition de votre réservation via le site de vente en ligne. Ce paiement manifeste la conclusion du contrat. Il est confirmé par l'envoi d'un courriel.

### 2. Au guichet

L'inscription se fait par l'envoi d'un bulletin de réservation accompagné du règlement intégral, par chèque, carte bancaire, etc, à **Montagne Expériences by esf**.

Le paiement manifeste la conclusion du contrat.

## III – DROIT DE RETRACTATION NON APPLICABLE QUEL QUE SOIT LE MODE DE RESERVATION (EN LIGNE OU AU GUICHET)

Le droit de rétractation dans un délai de 14 jours prévu à l'article L221-18 du Code de la Consommation n'est pas applicable aux prestations proposées à la vente en application du 12° de l'article L.221-28, s'agissant de prestations d'activité de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée.

## IV - MODIFICATION DE RESERVATION

Toute modification (nombre, dates, etc, ...) par rapport à la réservation initiale garantie doit faire l'objet d'un message écrit de la part du client, précisant les nouvelles demandes, être suivie d'une acceptation expresse par écrit de notre part. Une telle demande de modification ne peut intervenir dans un délai inférieur à **10 jours** avant l'arrivée prévue.

## V - MODALITES D'ANNULATION

Toute annulation même partielle doit être exprimée par écrit.

1. Les conditions d'annulation de chaque prestataire d'activité sont applicables et sont détaillées ANNEXE1 « Conditions annulations spécifiques ».

2. **Annulation pendant la prestation**  
Pas de remboursement.

## VI - RESERVATION DE REPAS – GARANTIE DE COUVERTS

Le nombre de repas doit être confirmé au plus tard 72 heures avant la date de

la manifestation et ce nombre sera retenu comme base de facturation. En cas d'annulation intervenant dans un délai inférieur à 72 heures, les repas commandés mais non consommés seront facturés à 100 %. La restauration est facturée en direct par le prestataire. (TVA 10% et 20%)

## VII - LOCATION DE SALLE

Il est conseillé au client de souscrire à ses frais une assurance couvrant tout dommage que pourraient subir les objets, effets ou matériels déposés par lui dans l'établissement.

L'établissement décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient (vol, dégradation...) et en particulier susceptible d'atteindre les objets, effets ou matériels apportés par le client, à l'occasion de la manifestation objet de la réservation.

Le client, ou à défaut l'organisateur-locataire, est responsable de tout dommage, direct ou indirect, que lui-même ou ses invités pourraient causer au cours de la manifestation.

Tous les extras (bar, téléphone...) doivent être réglés sur place par chacun des participants, avant son départ. A défaut de ce règlement, ces sommes seront directement facturées au client qui est solidairement responsable de leur paiement.

En application de la Loi du 10 janvier 1991 relative à l'interdiction de fumer dans les locaux affectés à un usage collectif, le client est informé que les salles de réunion sont des zones « non fumeurs » et il assume la responsabilité de faire respecter cette interdiction par ses invités.

## VIII - TRANSPORT

### 1. Généralités :

Les horaires, type d'appareils, noms des compagnies, parcours, aéroports de départ et d'arrivée sont communiqués à titre indicatif, ils peuvent être modifiés sans préavis même en cours de trajet. Ces modifications ainsi que tout incident technique, accident, retard, annulation, grève, escale supplémentaire (avec ou sans changement d'appareil), événements fortuits, politiques, sociaux, culturels, climatiques, du fait de tiers ou de force majeure ne pourraient donner droit à annulation des activités sans frais, ni à aucune indemnité et nous n'aurions à en supporter aucune conséquence de quelque type que ce soit en particulier la prise en charge de frais de pré ou post acheminement.

Conformément aux conventions internationales, les correspondances ne sont pas garanties. Il est donc conseillé de ne prévoir aucun engagement, le jour ou le lendemain de l'aller ou du retour de votre voyage.

## 2. Modifications horaires / responsabilité du transporteur :

Le transporteur se réserve le droit en cas de faits indépendants de sa volonté ou contraintes techniques, d'acheminer la clientèle par tout mode de transport de son choix, avec une diligence raisonnable sans qu'aucun dédommagement ne puisse être revendiqué par les passagers.

Pour l'exécution de nos voyages, nous faisons appel à différents transporteurs qui conservent à l'égard des voyageurs leurs propres responsabilités. La responsabilité du transporteur se limite à ses obligations en tant que transporteur public, et est limitée par les termes et conditions énoncées au contrat figurant sur le billet du passager.

La compagnie aérienne ou la société de bus ou de taxi assument seule la responsabilité de tous les préjudices, dommages et accidents pouvant survenir aux voyageurs, à leurs animaux et leurs bagages.

## IX - MODIFICATION POUR FORCE MAJEURE

**Montagne expériences by esf** se réserve le droit de modifier le programme ou les activités pour des raisons de sécurité ou de force majeure. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si, pour ces raisons, les prestations devaient être annulés ou modifiés.

**Montagne expériences by esf** s'efforcera de proposer au client un séjour ou des prestations de remplacement et le client disposera alors d'un délai de 8 jours pour accepter le produit de remplacement ou mettre fin à sa réservation sans aucune charge pour lui.

Dans le cas de prestations ou séjour déjà commencées, des solutions de remplacement seront proposées par les organisateurs.

La faisabilité de tout programme est soumise à l'appréciation des organisateurs, des conditions météorologiques et de l'aptitude des participants.

## X - CONDITIONS PHYSIQUE DES PARTICIPANTS / ASSURANCES

Les participants doivent s'assurer de leurs aptitudes à participer à une ou plusieurs activités et signaler à **Montagne expériences by esf** par écrit d'un quelconque empêchement : (ex: femme enceinte, problème cardiaque, allergie, asthme, blessures....).

**Montagne expériences by esf** à souscrit une assurance RC pour l'organisation de ses activités.  
HISCOX : HA RCP0223279

Chaque participant doit obligatoirement disposer d'une assurance Responsabilité Civile individuelle.

Une assurance individuelle et facultative « frais de secours / rapatriement » en cas d'accident, sera systématiquement proposée par l'agent d'accueil pour chaque réservation d'activité.

Avant chaque activité un briefing sur l'utilisation du matériel et les règles élémentaires de sécurité sont présentés.

**Montagne expériences by esf** n'a pas les moyens de vérifier le niveau de pratique sportive de ses clients. Chaque participant est conscient, étant donné le caractère spécifique de nos programmes, qu'il peut courir certains risques; dus notamment à l'éloignement des centres médicaux. Il les assume en toute connaissance de cause et doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par les professionnels.

## XI - ACTIVITES ET PRESTATIONS

Bien que toutes les activités mentionnées dans les descriptifs nous aient été confirmées par nos prestataires et que nous les ayons en conséquence publiées de bonne foi, il peut arriver pour des raisons indépendantes de notre volonté et propres notamment à ces prestataires, que ces activités et autres prestations soient suspendues ou supprimées sans que nous en ayons été avisés. **Montagne expériences by esf** ne pourrait être tenue pour responsable dans le cas où de tels incidents viendraient à se produire.

## XII - RESPONSABILITE DES PRESTATAIRES

Tous nos organisateurs sont couverts par une assurance de responsabilité civile selon les lois en vigueur et adhèrent aux Conditions Générales préconisées par les autorités.

## XIII - DISPOSITIONS APPLICABLES à CERTAINES ACTIVITES :

L'exécution de certaines activités est soumise à la réunion d'un nombre minimum de participants ; toutes précisions figurent sous le tableau des prix du circuit concerné ; la confirmation ou l'annulation de départ intervient au plus tard 21 jours avant la date de départ : le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation des activités intervient pour insuffisance de participants à 21 jours du départ et au-delà.

## XIV - PHOTOS & ILLUSTRATIONS

Nous nous efforçons d'illustrer nos propositions de photos ou illustrations vous donnant un aperçu réaliste des services proposés. Nous vous précisons toutefois, que les photos et illustrations figurant dans le descriptif sont simplement illustratives de nos services.

Elles n'engagent **Montagne expériences by esf** que dans la mesure où elles permettent d'indiquer la catégorie ou le degré de standing de ces services.

## XVI - TRIBUNAL ET DROIT COMPETENT :

Toute réclamation sera jugée recevable uniquement sur présentation de justificatifs écrits. **Montagne expériences by esf** demande à sa

clientèle en cas de difficultés rencontrées lors d'un séminaire (suppléments demandés par un prestataire sur place, retards, etc.) de faire constater les faits par écrit par les autorités ou le représentant de l'organisateur technique. Toute réclamation n'est recevable que si elle est signifiée par écrit au plus tard dans les huit jours suivant la date de fin des prestations. Les réclamations sont à adresser en recommandé avec accusé de réception.

En cas de réclamation ou de contestation, seuls les tribunaux de Grenoble seront compétents. Le droit applicable est le droit Français.

## ANNEXE 1 - CONDITIONS ANNULATION SPECIFIQUES

Les conditions météorologiques ne sont en aucun cas une cause d'annulation ou de report dès lors que l'activité peut être assurée par Montagne Expériences. Les professionnels Montagne Expériences se réservent le droit de modifier, avec ou sans préavis, tout programme, en fonction des conditions météorologiques ou de sécurité sans qu'aucun participants ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

### PARAPENTE

- **Annulation du fait du client :**
  - Si le client annule 48h à l'avance = remboursement total.
  - Si le client annule moins de 48h à l'avance, pas de remboursement sauf cas de force majeure (attestation médicale, décès, ...etc.).
- **Annulation du fait du prestataire :**
  - Si annulation liées à un problème météorologique et/ou du fait du moniteur , le report de la prestation sera proposé.
  - Si ce report est impossible = remboursement total.

### SOIREE YOURTE

- Sous réserve de météo favorable et d'enneigement suffisant.
- **Annulation du fait du client :**
    - Annulation sans frais jusque 15 jours avant la date de l'activité.
    - J-10, 50% du montant.
    - J-7, pas de remboursement.
  - **Annulation du fait du prestataire :**
    - Si annulation liées à un problème météorologique et/ou du fait du prestataire , le report de la prestation sera proposé.
    - Si ce report est impossible = remboursement total.

### MOTONEIGE

- Sous réserve de météo favorable et d'enneigement suffisant.
- Annulation du fait du client :**
  - Annulation sans frais jusque 15 jours avant la date de l'activité.
  - J-10, 50% du montant.
  - J-7, pas de remboursement.
- **Annulation du fait du prestataire :**
    - Si annulation liées à un problème météorologique et/ou du fait du prestataire , le report de la prestation sera proposé.
    - Si ce report est impossible = remboursement total.

### SNAKEGLISS

- Sous réserve de météo favorable, de l'ouverture des remontées et d'enneigement suffisant.
- TOUT RETARD A L'EMBARQUEMENT NE DONNERA DROIT A AUCUN REMBOURSEMENT.**
- Annulation du fait du client :**
  - Annulation sans frais jusque 15 jours avant la date de l'activité.
  - J-10, 50% du montant.
  - J-7, pas de remboursement.
- **Annulation du fait du prestataire :**
    - Si annulation liées à un problème météorologique et/ou du fait du prestataire , le report de la prestation sera proposé.
    - Si ce report est impossible = remboursement total.

**GLACIAL HIKE**

Sous réserve de météo favorable, de disponibilité des intervenants et d'enneigement suffisant.

- **Annulation du fait du client :**  
Annulation sans frais jusque 15 jours avant la date de l'activité.  
J-10, 50% du montant.  
J-7, pas de remboursement.
  
- **Annulation du fait du prestataire :**  
Si annulation liées à un problème météorologique et/ou du fait du prestataire , le report de la prestation sera proposé.  
Si ce report est impossible = remboursement total.